

2010
TARIFS MODIFIÉS



TERRAIN DE CAMPING PARRY SOUND

TARIFS : CAMPING

TARIF DE HAUTE SAISON : Du 25 juin jusqu'au mardi suivant la fête du Travail

Camping individuel et familial : 26 \$* par nuit, par emplacement
32 \$* par nuit, par emplacement avec prise de courant

Tarif familial : deux adultes et quatre enfants
Supplément de 5 \$ pour chaque adulte en surplus jusqu'à un maximum de 4 adultes par site. Supplément de 2 \$ pour chaque enfant en surplus.

TARIFS HORS SAISON : Du 1^{er} mai au 24 juin et à partir du mardi suivant la fête du Travail jusqu'au mardi suivant l'Action de Grâce**

Camping individuel et familial : 16 \$* par nuit, par emplacement
22 \$* par nuit, par emplacement avec prise de courant

EMPLACEMENTS SAISONNIERS : Du 1^{er} mai au 11 octobre**

Côté sud 570 \$
Côté nord 900 \$

CAMPING EN GROUPE : Disponible pendant l'année scolaire. Communiquez avec la FEO pour des renseignements.

REMARQUE : L'aménagement (eau, douche, etc.) :
Possibilité que ces services ne soient disponibles qu'à la mi-mai.
Bois à brûler : Prix du marché

S.V.P. RÉGLEZ VOTRE COMPTE PAR CHÈQUE.

TARIFS : CHALETS

(Heure d'arrivée : 16 h Heure de départ : midi)

TARIF DE HAUTE SAISON : Du 26 juin au mardi suivant la fête du Travail
(Aucune réservation de fin de semaine)

Petits chalets : 7 jours par semaine,
du samedi au samedi : 430 \$*

Grand chalet : 7 jours par semaine,
du samedi au samedi : 549 \$*

TARIF HORS SAISON : *Du 1^{er} mai au 25 juin et à partir du mardi suivant la fête du Travail jusqu'au mardi suivant l'Action de Grâce

Petits chalets : 7 jours par semaine,
du samedi au samedi : 430 \$*

Tarifs quotidiens
du lundi au jeudi : 59 \$*
du vendredi au dimanche : 81 \$*

Grand chalet : 7 jours par semaine,
du samedi au samedi : 549 \$*

Tarifs quotidiens
du lundi au jeudi : 75 \$*
du vendredi au dimanche : 108 \$*

Le tarif comprend l'approvisionnement en bois à brûler.

Les heures d'arrivée et de départ indiquées s'appliquent aux chalets. N'hésitez pas à utiliser les autres installations avant l'heure d'arrivée et après l'heure de départ prévues.

*À partir du 1 juillet 2010, la TVH est incluse **Si le temps le permet